2007B1123

Le
Dépôt N°

EVARVI
Société à Responsabilité Limitée au capital de 784.958 €uros
Siège social : 2, rue du Clos Michel
35590 SAINT GILLES
498.855.261 R.C.S. RENNES

3202180

Pour copie certifiée conforme

DECISION COLLECTIVE D'ASSOCIES PRISE SOUS LA FORME D'UN ACTE UNANIME

Les soussignés

- Monsieur François CHEVALLIER, propriétaire de..16.176 parts sociales
- Monsieur Nicolas BOITTIN, propriétaire de24.999 parts sociales
- La société BRETAGNE JEUNES ENTREPRISES, propriétaire de..4.411 parts sociales représentée à l'effet des présentes par Monsieur ~~Anthony~~ ~~HILLION~~, directeur d'investissements, justifiant d'un pouvoir à cet effet Franck Stéphan
- Monsieur Sylvain RICHERT, propriétaire de588 parts sociales

Total égal au nombre de parts composant le capital social46.174 parts sociales

Agissant en qualité de seuls associés à ce jour de la société EVARVI, et possédant l'intégralité des parts constituant le capital social ;

Ont préalablement rappelé que par courrier en date du 31 juillet 2011, Monsieur François CHEVALLIER, cogérant de la société, a informé Monsieur Nicolas BOITTIN, cogérant de la société, de sa décision de démissionner de ses fonctions de gérant de la société, avec prise d'effet au 31 octobre 2011 ;

Ont ensuite pris les décisions collectives suivantes sur le fondement de l'article 19 paragraphe 1 des statuts, en vertu duquel les décisions collectives des associés peuvent résulter du consentement de tous les associés exprimé dans un acte

PREMIERE DECISION - CONSTATATION DE LA DEMISSION DE MONSIEUR FRANCOIS CHEVALLIER

Les associés, statuant de manière unanime, connaissance prise de la lettre de démission de Monsieur François CHEVALLIER en date du 31 juillet 2011, prennent acte de la démission de Monsieur François CHEVALLIER de ses fonctions de cogérant de la Société à compter du 31 octobre 2011.

DEUXIEME DECISION - POUVOIRS

Les associés, statuant ainsi qu'il est dit ci-dessus, donnent tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie des présentes à l'effet d'effectuer toutes formalités légales ou réglementaires requises.

Fait à Saint Gilles

Le 1er octobre 2011

Monsieur François CHEVALLIER

Monsieur Nicolas BOITTIN

Monsieur Sylvain RICHERT

La société BRETAGNE JEUNES ENTREPRISES
représentée par Monsieur ~~Anthony~~ ~~HILLION~~, Franck Lijour
Directeur d'investissements
habilité à cet effet en vertu d'un pouvoir dont un exemplaire demeurera annexé aux présentes